Audenge

ENSEMBLE, CRÉONS DEMAIN

Compte-rendu
Balade citoyenne
Rues Jean Mermoz et Jacqueline Auriol

10 mai 2022

Constat

La sécurisation des piétons

Il est pointé un manque de sécurité au niveau des bas-côtés de la rue, et un passage difficile avec une poussette ou pour des enfants.
Nous rappelons l'importance de garder des bas-côtés enherbés dans ces secteurs qui permettent l'évacuation des eaux pluviales. Il convient donc de répartir la pose de potelets en bois à certains endroits.
Il manque un passage piétons pour rejoindre le côté de la route départementale bénéficiant d'un cheminement piéton. La mise en place de passages piétons est possible uniquement si nous aménageons la route avec des «plateaux» pour faire ralentir les véhicules et assurer la sécurité des piétons.

La fibre optique

La fibre n'est pas déployée dans toute la rue générant des problèmes de connexion Internet pour certains.
Des poteaux pour le déploiement de la fibre optique ont été posés dans la rue. Le déploiement devrait se faire dans l'année.
Nous avons pris les coordonnées des habitants concernés pour revenir vers eux. Gironde Haut Méga est en charge du déploiement de la fibre : www.girondehautmega.fr

Le stationnement

Quelques voitures stationnent sur les bas-côtés de la rue.
Dans la mesure du possible, les stationnements doivent s'effectuer à l'intérieur de la parcelle.

La vitesse

Il a été constaté une vitesse excessive dans la rue, souvent utilisée comme itinéraire bis lors de ralentissements sur la voie départementale adjacente.
Certains habitants ont demandé la mise en place de chicanes au niveau des virages de la rue pour ralentir les véhicules.
Il a été soulevé la possibilité de mettre la rue en sens interdit sauf riverains. Un habitant demande si le fait de mettre la rue en sens interdit sauf riverains sera notifié par le GPS pour éviter les détours en cas de soucis sur la route départementale. Nous informons que nous allons nous renseigner sur ce sujet.
Il manque des panneaux à l'entrée de la rue pour signaler la vitesse réglementée à 50 km/h.
Au niveau du n°13, la voie se rétrécit, obligeant à être plus attentif et permettant aux véhicules de ralentir.

Eaux pluviales

Au niveau du garage automobile, les eaux pluviales stagnent et encombrent les abords de la rue.
Certains habitants soumettent l'idée de mettre en place un drainage jusqu'au fossé de la route départementale. Une étude est à mener à ce sujet avec le Centre Routier Départemental de Lanton (CRD) et le SIBA.
Ce même problème des eaux pluviales se retrouve en fin de rue.
Lors de l'enfouissement des réseaux électriques dans le fossé existant, ce dernier a été remblayé. Depuis, il ne remplit plus sa fonction de gestion des

eaux pluviales.
Il faudra vérifier si ,dans un premier temps, le nettoyage du fossé permet de réguler les eaux pluviales ramenées par ruissellements depuis la route départementale.
Une étude pourra également être menée sur ce secteur.

Sensibilisation

Face aux différentes problématiques rencontrées dans la rue, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des habitants aux règles de bienséances et de courtoisie.
Nous souhaitons sensibiliser sur le stationnement dans les parcelles privatives, et également sur la vitesse.
Certains habitants remontent la présence de déjections canines sur les bas-côtés de la rue également empruntés par les piétons.
Nous réfléchissons à la mise en place d'une sensibilisation auprès des habitants.

Consensus

Les aménagements doivent convenir au plus grand nombre.
L'objectif est d'établir une liste des priorités des besoins des habitants.
La municipalité établira alors un plan d'actions pour l'aménagement des rues, avec des phases à court et à long terme.
La priorité n°1 est la vitesse.
Les habitants sont d'accord pour effectuer une phase expérimentale en mettant la rue en sens interdit, sauf pour les riverains.

1. Consultation Cadastrale / PLU Audenge

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.